Maître d'ouvrage

Le Chêne Jaunet
AMÉNAGEUR FONCIER

Le Chêne Jaunet
54 rue Général de GAULLE
27340 PONT DE L'ARCHE
02.35.23.26.56
02.35.23.49.91

Géomètre-Expert

AGÉOSE
GÉOMETRE-EXPERT
Maxime Leheurteur
Voie du Futur - B.P. 322
27103 VAL DE REUIL CEDEX
Tel: 02 32 40 05 13 Fax : 02 32 50 59 91
Courriel: ageose@geometre-expert.fr

GÉOMÈTRE - EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Département de l'EURE

Commune de SAINT-PIERRE-DES-FLEURS

Route de la Saussaye

"Résidence Les Charmilles"

Situation du lot

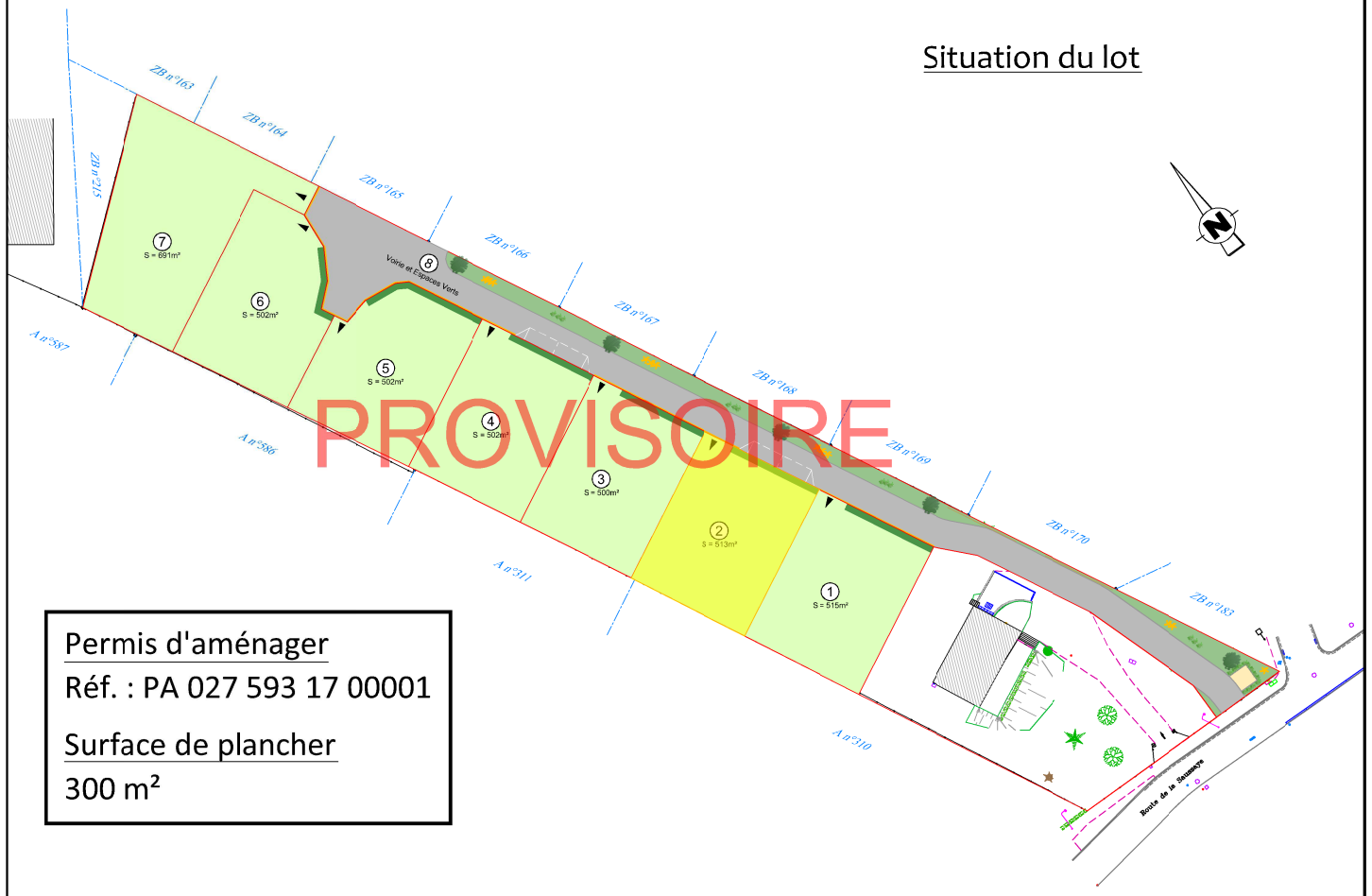

Permis d'aménager
Réf. : PA 027 593 17 00001

Surface de plancher
300 m²

PLAN DE VENTE ET DE BORNAGE DU LOT N°2
Section ZB n°

Dossier n°	Dressé le	Nom du fichier Autocad	Echelle
170701	16/01/2018	170701.dwg	1/250

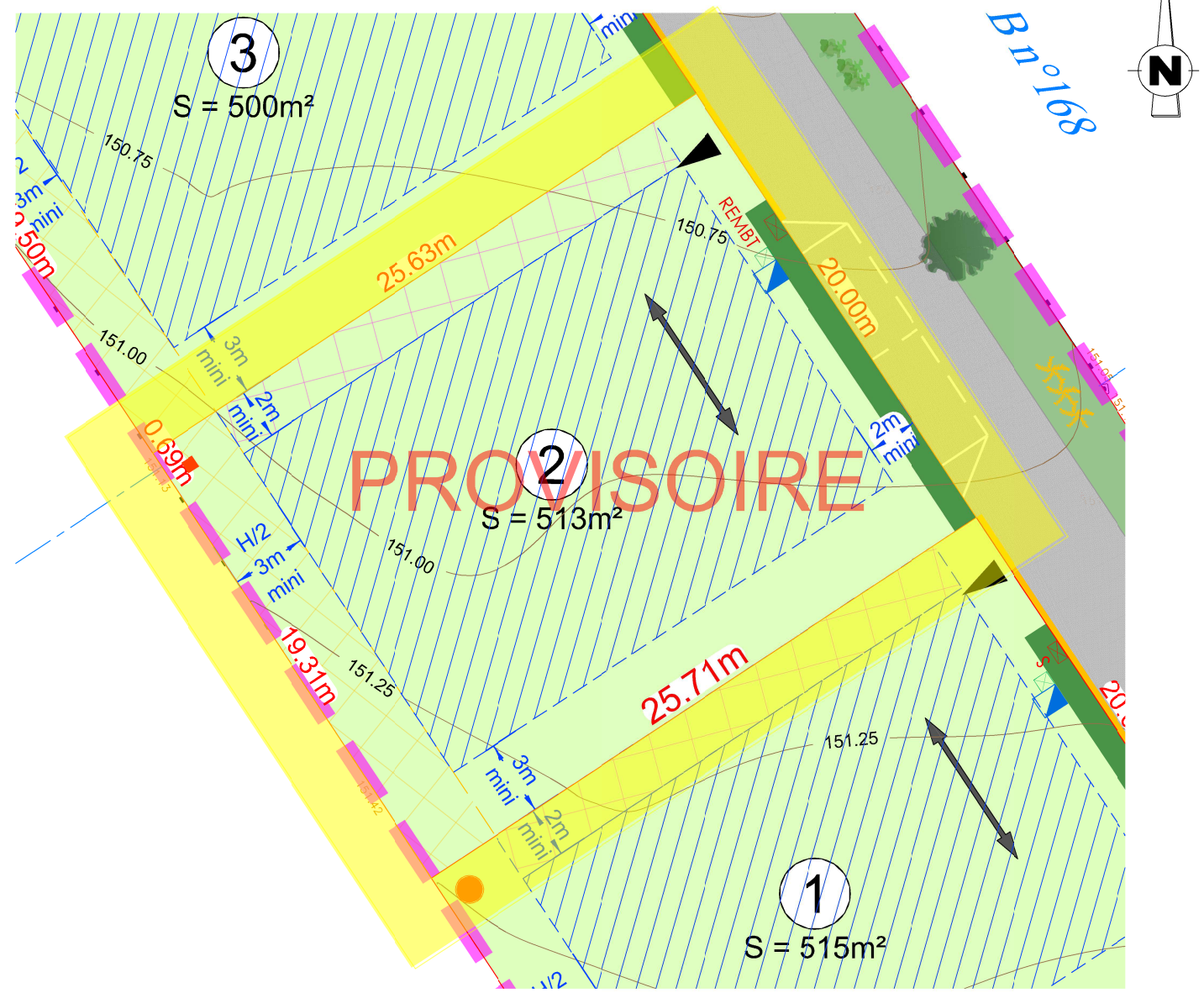

LEGENDE :

: Emplacement possible des accès (aménagé par l'acquéreur)

: Chaussée aménagée

: Espaces verts

: Sens conseillé du faîtage principal (non imposé)

: Servitude de passage du réseau d'assainissement des eaux usées

: Zone constructible en limite de propriété ou avec un retrait de 2m.

: Zone constructible

: Implantation possible de l'accès

: arbre planté par l'aménageur

: plantations effectuées par l'aménageur

: Haie d'essences locales à planter par les acquéreurs à 50cm à l'intérieur de leur propriété. Obligation d'entretien et de remplacement des végétaux pour l'acquéreur

: Mur plein

: Limite de culture

: Bord de chaussée

: Limite de propriété

: Application cadastrale

: Clôture

: Haie

: Haut de Talus

: Pied de Talus

: Compteur eau

: Eclairage public

: Support électrique

: Compteur EDF

: Branchement Télécom

: Branchement AEP

: Branchement EU

ZE n°164 : Référence cadastrale

: symbole ouvrage privatif

: symbole ouvrage mitoyen

32.80m : cotation linéaire

: borne nouvelle

: borne ancienne

x 135.52 : Cote altimétrique (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux)

22.50 : Courbe de niveau (le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux)

: Contour de l'emprise du Permis d'Aménager

(*) : - le nivellement reflète la topographie du terrain AVANT travaux.
- les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.